AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0485
FR0000072399-FS0240

21 avril 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LE BELIER

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 avril 2015, la société par actions simplifiée Amiral Gestion[1] (9 avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 13 avril 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LE BELIER et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 325 396 actions LE BELIER représentant autant de droits de vote, soit 4,94% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions LE BELIER sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 21 avril 2015, 314 365 actions LE BELIER représentant autant de droits de vote, soit 4,78% du capital et des droits de vote de cette société[2].

———

[1] Contrôlée par M. François Badelon.
[2] Sur la base d'un capital composé de 6 582 120 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.